



PROPRIÉTAIRE ?

LOUEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Avec le bail glissant du CPAS

Une solution **sécurisée, humaine** et **encadrée** pour le propriétaire et le locataire.

**ZÉRO STRESS,
ZÉRO IMPAYÉ,
ZÉRO SOUCI.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



VOUS SIGNEZ AVEC LE CPAS

Vous signez un contrat de bail directement avec le CPAS pour une durée de 3 ans.



VOS LOYERS SONT GARANTIS

Le loyer est pris en charge par le locataire et versé directement par le CPAS, chaque mois et sans retard. La garantie locative est également couverte.



NOUS CHOISSONS UN LOCATAIRE

Le Logement est attribué à une personne ayant vécu une expulsion (décision communale, arrêté,...) et sélectionnée par nos soins.



UN SUIVI COMPLET

Le locataire bénéficie d'un suivi social personnalisé par une assistante sociale et un éducateur afin de favoriser une occupation stable et responsable.



ET APRÈS 3 ANS ?

Si tout se passe bien, le contrat peut basculer en bail classique directement avec le locataire. Vous gardez le choix de prolonger.

POURQUOI CHOISIR LE BAIL GLISSANT DU CPAS ?



SÉCURITÉ TOTALE



**INTERLOCUTEUR
UNIQUE**



BIEN PROTÉGÉ



GAIN DE TEMPS



IMPACT POSITIF

**INTÉRESSÉ.E ?
PARLONS-EN !**

Cellule logement

logement@cpas.mons.be

0478 153 524 - 065 408 652

Rue Notre-Dame 26/28 - 7000 Mons

CPAS MONS